

CAMPAGNE #EGAIiTER lancée par le HCEfh

« Les inégalités femmes-hommes sont *aussi* dans le pré »



KIT DE CAMPAGNE

LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES SONT aussi DANS LE PRÉ

PETITE ENFANCE
Pour 100 enfants, il y a :

Territoire	Places d'accueil
ZONES RURALES (Territoire le plus mal doté)	9 places d'accueil
ZONES RURALES (Moyenne)	39 places d'accueil
FRANCE (Moyenne)	50 places d'accueil
FRANCE (Territoire le mieux doté)	60 places d'accueil

A la veille des Assises de la Ruralité, et à l'occasion de la Journée internationale des femmes en milieu rural, consultez le rapport du HCEfh relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes sur le site : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr #EGAIiTER

HCEifh HAUT CONSEIL ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EGAiTER

Suivez-nous sur Twitter : @HCEfh

LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES SONT aussi DANS LE PRÉ

A la veille des Assises de la Ruralité, et à l'occasion de la Journée internationale des femmes en milieu rural, consultez le rapport du HCEfh relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes sur le site : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr #EGAIiTER

TEMPS PARTIEL
IL CONCERNE :

Territoire	Femmes / Hommes
ZONES RURALES	4 femmes / 1 homme
FRANCE	3 femmes / 1 homme

HCEifh HAUT CONSEIL ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EGAiTER

Suivez-nous sur Twitter : @HCEfh

LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES SONT aussi DANS LE PRÉ

SANTÉ
Distance à la maternité la plus proche

Territoire	Distance
ZONES RURALES	30 min. en moyenne
FRANCE	17 min. en moyenne

A la veille des Assises de la Ruralité, et à l'occasion de la Journée internationale pour les femmes en milieu rural, consultez le rapport du HCEfh relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes sur le site : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr #EGAIiTER

HCEifh HAUT CONSEIL ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EGAiTER

Suivez-nous sur Twitter : @HCEfh

LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES SONT aussi DANS LE PRÉ

A la veille des Assises de la Ruralité, et à l'occasion de la Journée internationale des femmes en milieu rural, consultez le rapport du HCEfh relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes sur le site : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr #EGAIiTER

CHOMAGE
Parmi les chômeurs-ses de moins de 25 ans :

Territoire	Proportion
ZONES RURALES	6/10 sont des femmes
FRANCE	5/10 sont des femmes

HCEifh HAUT CONSEIL ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EGAiTER

Suivez-nous sur Twitter : @HCEfh

Relais de la campagne, c'est à vous de jouer !

Vous avez accepté de soutenir et relayer la campagne participative #EGAlTER pour faire connaître et reconnaître les inégalités femmes-hommes renforcées que rencontrent les femmes vivant en milieu rural. Le HCEfh vous en remercie.

Vous pouvez relayer cette campagne en agissant à plusieurs niveaux :

- 1.** Vous pouvez partager sur facebook et sur Twitter (#EGAlTER) l'article consacré à la campagne – avec les 4 visuels – publié sur le site du HCEfh www.haut-conseil-egalite.gouv.fr
- 2.** Vous pouvez partager sur facebook et sur Twitter (#EGAlTER) chacun des 4 visuels de la campagne en les téléchargeant à partir du site du HCEfh www.haut-conseil-egalite.gouv.fr et en invitant à leur diffusion
- 3.** Vous pouvez publier sur votre site internet un article consacré à la campagne #EGAlTER accompagné des visuels, et renvoyant vers le site du HCEfh pour prendre connaissance de la campagne en intégralité : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr
- 4.** Vous pouvez adresser un mail à vos contacts afin de leur faire connaître la campagne participative #EGAlTER, et les inviter à la diffuser à leur tour

Sommaire

La campagne en bref	4
Communiqué de presse du HCEfh	5
4 chiffres clés : sources et analyses	6
Le rapport EGAlTER du HCEfh et ses recommandations	8
La définition du « rural »	9
Pour aller plus loin	10
Contacts presse	11

La campagne #EGAlTER en bref

• OBJECTIFS

- Inscrire l'objectif d'égalité femmes-hommes à l'ordre du jour des Assises de la Ruralité et du Comité interministériel à l'égalité des territoires.
- Connaître et reconnaître les inégalités femmes-hommes renforcées en milieu rural.
- Permettre aux femmes, en faisant reculer les inégalités, d'être des actrices à part entière du développement de leur territoire.
- Permettre aux territoires ruraux, en faisant reculer les inégalités, de se développer pleinement et de manière durable.

• CONTEXTE/ACTUALITE

- Le mercredi 15 octobre marque la journée internationale des femmes en milieu rural.
- Le Gouvernement a annoncé l'organisation dans les semaines à venir d'Assises de la Ruralité et d'un Comité interministériel à l'égalité des territoires.
- Le HCEfh a remis le 19 juin dernier à la ministre en charge des droits des femmes un rapport soulignant comment les inégalités femmes-hommes sont renforcées par les inégalités sociales et territoriales, notamment en milieu rural.

• LA CAMPAGNE EGAlTER « Les inégalités femmes-hommes sont aussi dans le pré » lancée par le HCEfh

- 4 visuels pour illustrer 4 chiffres clés reflétant les inégalités femmes-hommes renforcées que rencontrent les femmes en milieu rural :
 - ✓ un manque accru de places d'accueil en matière de petite enfance qui pèse d'abord sur les femmes ;
 - ✓ un temps partiel exacerbé chez les femmes actives ;
 - ✓ un chômage des jeunes ayant un visage de femmes ;
 - ✓ et enfin en matière d'accès aux services de santé, un temps d'accès moyen à la maternité la plus proche qui est le double que nationalement.

Communiqué de presse du HCEfh du 15 octobre 2014

Journée des femmes en milieu rural (15 octobre) : à inégalités renforcées, mobilisation renforcée !

le Haut Conseil à l'Egalité lance la campagne participative #EGALiTER

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes rurales, et alors que le Gouvernement a annoncé l'organisation d'Assises de la Ruralité pour l'automne, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes lance la campagne #EGALiTER.

Le Haut Conseil à l'Egalité demande au Premier ministre d'inscrire la question des inégalités femmes-hommes à l'ordre du jour des Assises de la Ruralité et du Comité interministériel à l'égalité des territoires qui s'ensuivra. Le développement durable des territoires ruraux ne pourra se faire sans les femmes et sans combattre les inégalités qui pèsent en priorité sur elles.

La campagne participative #EGALiTER entend rendre visibles les inégalités femmes-hommes renforcées en milieu rural. 4 visuels pour 4 chiffres clés en matière d'emploi et d'accès aux services :

- **39 places d'accueil pour 100 jeunes enfants en milieu rural, contre 50 au niveau national**
- **Près de 40% des femmes actives travaillent à temps partiel en milieu rural, soit 10 points de plus qu'au niveau national**
- **Plus de 60% des chômeur-se-s de - de 25 ans sont des femmes en milieu rural, alors que c'est du 50/50 au niveau national**
- **30 minutes en moyenne pour se rendre à une maternité en milieu rural, contre 17 minutes en moyenne au niveau national**

Les inégalités femmes-hommes sont renforcées dans les territoires fragilisés, notamment en milieu rural. C'est ce qu'a montré le **rapport EGALiTER « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »**, remis le 19 juin dernier par le HCEfh à Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre en charge des Droits des femmes. Ce rapport analyse le croisement entre inégalités femmes-hommes, inégalités sociales et inégalités territoriales, formule 44 recommandations et propose des outils pratiques pour agir.

Les visuels de campagne sont disponibles au lien suivant : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

Le rapport EGALiTER et l'étude chiffre clés sont disponibles au lien suivant : <http://bit.ly/Te868M>

Contact : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse - 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - claire.guiraud@pm.gouv.fr

Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres : représentant-e-s d'association, personnalités qualifiées, élu-e-s, représentant-e-s de l'Etat, Hauts fonctionnaires. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4 chiffres clés : sources et analyses

[ACCES AUX SERVICES/ PETITE ENFANCE] 39 places d'accueil pour 100 jeunes enfants en milieu rural, contre 50 au niveau national

Source : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 11/05/2010

Lecture et Analyse : Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire qui s'est tenu le 11 mai 2010 - le dernier en date - a relevé que l'on compte en moyenne 39 places d'accueil pour 100 enfants en milieu rural (donnée calculée sur les 15 départements français les plus ruraux), contre 50 au niveau national.

L'expression « places d'accueil » recouvrent tous les types d'accueil confondus – accueil collectif ou individuel via un-e assistant-e maternel-le par exemple.

Aujourd'hui encore, les femmes continuent à assurer majoritairement les soins aux enfants (cf. Insee, enquêtes « emploi du temps »). Le manque accru de places d'accueil en milieu rural – ajouté aux difficultés liées à la mobilité - pèse d'abord et avant tout sur les femmes, en rendant plus difficile l'articulation de leurs temps de vie. Cela explique en partie, par exemple, qu'elles seront plus nombreuses en milieu rural à être conduites à travailler à temps partiel.

[EMPLOI / TEMPS PARTIEL] Près de 40% des femmes actives travaillent à temps partiel en milieu rural, soit 10 points de plus qu'au niveau national

Source : Calculs HCEfh, INSEE RP 2010, communes hors aire urbaine, France métropolitaine

Lecture et Analyse : 39% des femmes actives en milieu rural travaillent à temps partiel, contre 29% des femmes actives au niveau national, soit 10 points de pourcentage d'écart. 11% des hommes actifs en milieu rural travaillent à temps partiel, contre 7% des hommes actifs au niveau national, soit 4 points d'écart de pourcentage.

Si les femmes sont nationalement déjà très touchées par le temps partiel, la situation est aggravée en zones rurales. Le rapport EGAlITER souligne plusieurs facteurs possibles à cette forme de précarité de l'emploi très prégnante en milieu rural : manque accru de places d'accueil pour jeunes enfants ; concentration des femmes en milieu rural encore plus forte qu'ailleurs dans des secteurs où le temps partiel est très développé (chez les particuliers employeurs, services à la personne, activités de nettoyage, grande distribution, etc.). Qui plus est, le temps partiel est plus développé dans les petites entreprises, en nombre proportionnellement plus important en milieu rural. Enfin, le rapport EGAlITER relève une tolérance plus forte à l'inactivité – ou à l'activité partielle – des femmes dans les territoires fragilisés, du fait de rôles sociaux et de stéréotypes de sexe particulièrement marqués. Le modèle de « M. GagnePain et Mme AuFoyer » continue de marquer les mentalités : « aux hommes la mission de ramener l'argent à la maison, aux femmes celle de s'occuper du foyer et des enfants ».

[EMPLOI/ CHOMAGE DES JEUNES] Plus de 60% des chômeur-se-s de moins de 25 ans sont des femmes en milieu rural, alors que c'est du 50/50 au niveau national

Source : Calculs HCEfh, INSEE RP 2010, communes en ZRR (zones de revitalisation rurale), France métropolitaine

Lecture et Analyse : Alors qu'au niveau national, parmi la population des personnes âgées de moins de 25 ans on compte autant d'hommes que de femmes, on relève en milieu rural 61% de femmes et 39% d'hommes.

Cette surreprésentation des femmes parmi les personnes au chômage de moins de 25 ans est donc une spécificité du milieu rural. Le chômage des jeunes en milieu rural prend un visage de femme.

S'il convient sur ce point de prolonger les données et analyses fournies par le rapport EGAlITER, un possible facteur explicatif peut déjà être avancé : cette forte proportion de femmes parmi les personnes au chômage de moins de 25 ans pourrait être corrélée au fait que les femmes diplômées « émigrent » moins que les hommes diplômés vers les zones urbaines les plus vastes et les plus dynamiques. En effet, 21,3% de la population féminine rurale a un niveau de diplôme de bac + 2 ou plus, contre 19% nationalement (cf. Etude « Chiffres clés » du HCEfh, p. 14). Ces jeunes femmes diplômées pourraient avoir des difficultés à trouver en milieu rural un emploi correspondant à leurs qualifications, et/ou avoir plus de difficultés qu'ailleurs pour créer leur propre activité (cf. limites à l'entrepreneuriat décrites dans le rapport EGAlITER). Cette situation est susceptible d'entraîner un chômage important chez cette catégorie de femmes en milieu rural, ou bien encore d'engendrer un phénomène de déclassement qui par voie de conséquence créerait une concurrence avec les femmes moins qualifiées vivant en milieu rural.

[ACCES AUX SERVICES PUBLICS/ SANTE] 30 minutes en moyenne pour se rendre à une maternité en milieu rural, contre 17 minutes en moyenne au niveau national

Source : DRESS, Etudes et résultats n°814, octobre 2012

Lecture et Analyse : Pour se rendre à la maternité, la moitié des femmes en France mettent moins de 17 minutes, alors que dans les départements ruraux la moitié des femmes accouchent à une demi-heure ou plus de leur domicile.

L'échantillon retenu par cette étude comprend 8 départements ruraux : Alpes-de-Haute-Provence, Ariège, Creuse, Gers, Haute-Corse, Haute-Saône, Lot et Lozère. Ces départements sont peu peuplés (160 000 habitants en moyenne) et connaissent des densités faibles entre 15 et 45 habitants/km².

Ces chiffres, relatifs à un service de santé qui concerne d'abord et avant tout les femmes, témoignent des difficultés d'accès spécifiques que rencontrent les femmes en milieu rural pour l'accès aux services de santé.

Le rapport EGALITER du HCEfh et ses recommandations

« **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés** » remis par le HCEfh au Gouvernement le 19 juin 2014

Les fractures territoriales se creusent de manière accélérée sous l'effet de la crise de 2008.

Aux inégalités entre territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, en premier lieu entre les femmes et les hommes. Si les inégalités entre les sexes se retrouvent aux quatre coins de la France et dans tous les milieux sociaux, elles sont toutefois particulières dans les territoires fragilisés, souvent par leur intensité, parfois par leurs spécificités. Et ce pour trois raisons principales :

1. **une concentration de la pauvreté** dans les territoires fragilisés notamment induite par des inégalités aiguës en matière d'emploi ;
2. **une répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes** ;
3. **un moindre accès aux droits et aux services – notamment publics** – alors même que c'est là où l'attente d'égalité républicaine est la plus forte.

Ces inégalités sexuées et territoriales sont massives, recoupent largement les inégalités sociales, et se renforcent entre elles. C'est ce qu'ont confirmé les chiffres clés de l'étude statistique rendue publique par le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (HCEfh) le 24 avril 2014. Le rapport rendu le 19 juin dernier à Najat Vallaud-Belkacem, ministre en charge des droits des femmes, analyse et complète ce diagnostic chiffré, formule 44 recommandations et propose des outils pour agir (fiches actions consacrées aux territoires qui innovent, fiche outil pour construire un diagnostic territorial sexué...).

Alors que la lutte contre les inégalités à l'encontre des femmes doit être au cœur de la bataille pour la justice sociale et le développement de ces territoires fragilisés, ces inégalités ont jusqu'à aujourd'hui trop souvent été ignorées ou prises en compte de manière bien trop marginale.

UN TRIPLE MESSAGE :

- 1) **Les quartiers relevant de la politique de la ville comme les territoires ruraux fragilisés enregistrent des difficultés spécifiques et/ou aggravées en matière de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes** compte tenu d'inégalités territoriales et sociales importantes, et d'un sous-investissement de l'action publique qui rompt l'égalité des citoyen-ne-s.
- 2) **Les leviers existent** pour que l'égalité femmes-hommes avance dans tous les territoires et ainsi rompre avec une égalité à deux vitesses :
 - Le levier de politiques et services publics qui doivent intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes
 - Le levier des acteurs et actrices de l'égalité qu'il convient de soutenir, en particulier pour agir dans ces territoires
 - Le levier que constitue les femmes de ces territoires dont la parole doit être mieux entendue, et le pouvoir d'agir, de créer et d'innover mieux soutenu
- 3) **L'égalité femmes-hommes est une condition de réussite d'un développement durable des territoires fragilisés et un rempart face à la montée des extrémismes de tous ordres**

Des territoires agissent déjà par la mise en place de politiques publiques et actions favorisant l'égalité femmes-hommes, notamment dans les territoires ruraux fragilisés. Le rapport – via 20 fiches actions – met en lumière des territoires forces d'innovation.

UN CONTEXTE PROPICE POUR AGIR :

Du national au local, on relève aujourd'hui un contexte propice pour agir. L'égalité femmes-hommes comme l'égalité des territoires sont aujourd'hui des priorités gouvernementales. De nombreux chantiers déterminants et structurants à horizon 2020 sont en cours de lancement, notamment les nouvelles programmations des contrats de plan Etat-Région et des fonds structurels européens. Dans le même temps, le Gouvernement travaille à construire une véritable politique de la ruralité, à l'instar de la politique de la ville pour les territoires urbains fragilisés. C'est ainsi qu'ont été annoncés pour l'automne des Assises de la Ruralité et un Comité interministériel à l'égalité des territoires.

Dans ce contexte, il est nécessaire de croiser l'approche en matière d'égalité territoriale avec celle en matière d'égalité femmes-hommes. C'est une occasion unique pour le faire. Cela passe à la fois par la territorialisation des politiques publiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes - c'est-à-dire la prise en compte des contextes locaux spécifiques pour une déclinaison effective sur le terrain des politiques publiques d'égalité - et par l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques de développement et d'égalité territoriale.

3 LEVIERS A ACTIVER :

- 1. Les politiques publiques et services publics** doivent mieux intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes
- 2. Les acteurs et actrices de l'égalité** doivent continuer à être soutenus, y compris dans un contexte budgétaire contraint, en particulier pour agir dans les territoires fragilisés
- 3. Les femmes de ces territoires** doivent avoir une parole mieux entendue, et voir leur pouvoir d'agir, de créer et d'innover mieux soutenu

La définition du « rural »

Il n'existe pas un seul type de territoires ruraux, mais bien une diversité de territoires ruraux.

Dans le cadre de son étude « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux », le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes s'est intéressé aux « territoires ruraux fragilisés ».

Les territoires ruraux fragilisés correspondent soit aux communes en Zone de revitalisation rurale (ZRR), soit à celles situées Hors aire urbaine (HAU)

Les "campagnes fragiles" sont au sens de la DATAR constituées de territoires vieillissants et peu densément peuplés. Ces territoires sont caractérisés par un espace rural à dominante agricole ou bien à dominante ouvrière dont le tissu industriel connaît un déclin marqué. Ils cumulent les handicaps d'un niveau de revenus modeste et d'un déclin démographique (alors que le reste des territoires ruraux connaissent aujourd'hui un regain démographique). Pour caractériser ces « campagnes fragiles », et en l'absence aujourd'hui d'une définition unique des territoires ruraux fragilisés, nous nous appuyons alternativement et selon les données disponibles

- soit sur le zonage « **communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** » : trois critères cumulatifs rendent un territoire éligible pour être classé en ZRR : l'appartenance à une intercommunalité, la densité démographique (moins de 35 habitants au km²), et un critère socio-économique, calculé sur la base du déclin de la population active et de la part de la population agricole. 14 294 communes représentant 10% de la population française sont concernées (cf. arrêtés des 10 et 24 juillet 2013).

- soit sur le « zonage **communes Hors Aire Urbaine (HAU)** » : ici le critère est essentiellement celui de la situation de « périphérisation » de ces zones, et donc l'isolement ainsi que le potentiel enclavement des populations habitant ces zones HAU. C'est la définition du rural retenue par l'Insee. 7 400 communes en dehors des aires urbaines et hors influence des villes sont concernées représentant environ 5% de la population.

Les données relatives à l'emploi présentées dans le cadre de cette campagne sont ainsi relatives aux personnes résidant dans une commune située en ZRR ou HAU.

Concernant les données relatives à l'accès aux services en revanche, le « rural » est qualifié par un échantillon de départements ruraux dans les sources aujourd'hui disponibles.

Pour aller plus loin

Consulter le rapport EGALiTER, et les documents associés (étude « Chiffres clés », discours de Danielle Bousquet et Najat Vallaud-Belkacem, fiches actions, ...) au lien suivant : <http://bit.ly/Te868M>

Contacts presse

INTERVIEWS

Nous tenons à votre disposition les coordonnées des personnes impliquées sur cette campagne et le rapport EGALiTER (Présidente du HCEfh, Secrétaire général du HCEfh, membres du groupe de travail, chercheur-e-s, acteurs et actrices de terrain...).

Claire GUIRAUD

Responsable des études et de la communication
06 09 14 43 06 – 01 42 75 86 94
claire.guiraud@pm.gouv.fr

Romain SABATHIER

Secrétaire général
06 74 03 43 83 – 01 42 75 86 91
romain.sabathier@pm.gouv.fr